



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES DE
ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

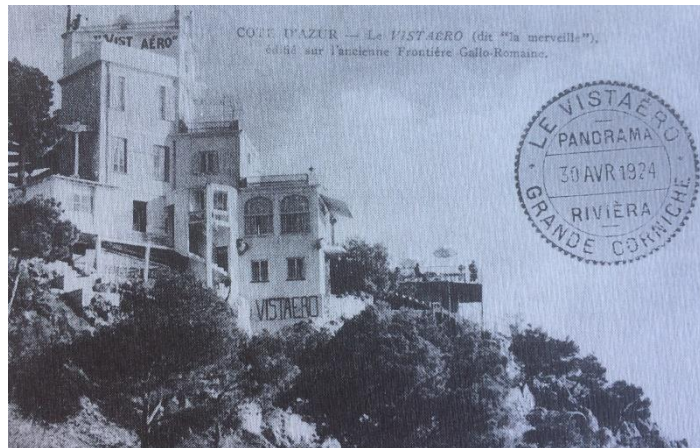
ASSOCIATION LOI DU 1/7/1901
(N° SIREN 401.480.827/SIRET 401.480.827.000.21)

8/6/2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vista – Trop d'enjeux bafoués

Qui se souvient encore du Vistaero historique, dit « *La merveille de la Grande Corniche* » ? En tous cas, la comparaison des versions architecturales successives montre l'acharnement déployé depuis presque un siècle par les constructeurs sur cette falaise, à des fins commerciales exclusives.



A la veille de la réouverture du nouveau complexe hôtelier, l'ASPONA déplore l'absence de prise en compte de trois enjeux majeurs.

1) **La mise en danger d'autrui** : en 2017, l'ASPONA avait demandé que les riverains, dont les maisons en pied de falaise se trouvaient exposées à un risque d'éboulement, ainsi que les associations soient tenus régulièrement informés de l'avancement des travaux de confortement de la falaise, des correctifs substantiels apportés au projet et des mesures de protection prises. Cette requête a été complètement ignorée, notamment par les services de l'Etat.

2) **La préservation du site et du paysage** : c'est une des missions de l'ASPONA. Le site a subi une profonde défiguration en totale contradiction avec la protection des falaises littorales, telle qu'établie par la Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes-Maritimes, comme au titre des Corniches de la Riviera. Plus de 50 000 personnes peuvent contempler quotidiennement l'ampleur des dégâts, sans compter les touristes.

3) **L'environnement et la biodiversité** : le principe ERC (Eviter-Réduire-Compenser) aurait dû s'appliquer en commençant par Eviter la dégradation et l'atteinte à la flore-faune. Toutefois, les motivations spéculatives étaient telles que la Réduction n'a pas même été envisagée pour s'en tenir à une estimation « pour solde de tout compte » de la Compensation à verser pour assurer le suivi de l'évolution des populations de chauves-souris chassées de leurs refuges.

L'ASPONA ne peut que déplorer le mépris avec lequel ont été traités ces 3 enjeux par des bâtisseurs indignes du 21^{ème} siècle. A tout le moins, compte-tenu de l'extrême fragilité du site, les ouvrages devraient faire l'objet d'une surveillance régulière et de mesures pour limiter les pollutions lumineuses.

Retrouvez-nous sur notre site : www.aspona.org ou sur www.facebook.com/ASPONA

Contact : info@aspona.org

adresse postale : BP17 - 06501 MENTON Cedex